

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Téléphone : 03.21.33.30.88

mail : communedecolembert@wanadoo.fr

Le 24/08/2022

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public : - le mardi : de 14h00 à 17h30
 - le mercredi : de 09h00 à 12h00
 - le vendredi : de 14h30 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi : de 9h30 à 12h30

Le vendredi : de 16h00 à 19h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00

Afin de compléter notre équipe dynamique, nous recherchons des bénévoles.

N'hésitez à nous contacter en Mairie, l'équipe se fera une joie de vous accueillir.

A compter du 1^{er} septembre 2022 vous aurez la possibilité d'emporter 10 livres par personne inscrite.
La durée du prêt sera désormais de 2 mois.

Site internet

Vous retrouverez les actualités sur le site internet de la commune : www.colembert.fr

Rentrée des classes

La rentrée des classes se fera **le jeudi 01^{er} septembre 2022**.

L'accueil s'effectuera de 8h50 à 9h00 et de 13h20 à 13h30.

Les sorties s'effectueront à 12h00 et 16h30.

Vous trouverez ci-joint, le bulletin d'information de Monsieur GHEZAL, directeur de l'école, pour l'organisation de la rentrée des enfants.

Entrée et sortie des enfants de l'école primaire

Nous vous rappelons qu'afin d'optimiser la sécurité et de respecter les consignes sanitaires, **les enfants accueillis en primaire entrent et sortent de l'école :**

- **par le petit portail** situé à l'arrière de la cour et donnant sur le chemin de la Paix, pour les élèves des classes de Madame LECENDRE et Madame FEUTRY,

- **par le portail principal** pour les élèves des classes de Madame RETAUX et de Monsieur GHEZAL.

Les enfants accueillis en maternelle entrent et sortent :

- **par la cour** pour les enfants de la classe de Madame TONNOIR.

- **par le hall** pour les enfants de la classe maternelle petite et moyenne section de Madame REYNAT.

Le stationnement des voitures s'effectue sur le parking situé entre l'école et l'église.

Il est demandé aux automobilistes et aux piétons adultes et enfants, d'y circuler avec prudence et vigilance afin de respecter la sécurité de tous.

Des places sont également disponibles devant l'église et la mairie.

Merci de bien vouloir vous conformer à cette organisation

Services Périscolaires

Pour tous les services périscolaires proposés aux familles des enfants fréquentant l'école (garderie, cantine, ramassage scolaire), le service est assuré mais **il est OBLIGATOIRE de s'inscrire.**

Une permanence se tiendra à la cantine le jeudi 01^{er} septembre à 8h30 puis à 16 heures.

Des imprimés sont disponibles et imprimables sur le site de la commune afin de faciliter les modalités d'inscription.

Les tarifs des services périscolaires sont consultables sur le site internet de la commune www.colembert.fr

Bourses scolaires

La demande de bourse départementale, réservée aux collégiens, soumise à condition de ressources est effectuée en même temps que la demande de bourse d'état.

Vous devez vous rapprocher du collège que fréquente votre enfant afin d'effectuer les démarches nécessaires.

Au Niveau Communal

1°) La bourse communale pour les lycéens : Une convention signée entre la Commune et l'établissement d'enseignement général, technologique ou professionnel public de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, permet aux lycéens de bénéficier de la gratuité de prêt des livres scolaires.

Pour information, la participation de la commune s'élève à :

- 70 € par élève, pour les lycées d'enseignement général,
- 43 € par élève, pour les lycées techniques ou professionnels.

2°) Pour les lycéens fréquentant d'autres lycées ainsi que ceux en apprentissage ou en formation professionnelle qui sont obligés d'acheter leurs livres ou leur matériel, la Commune octroie une bourse de 50 €.

Celle-ci leur sera versée sur présentation d'un justificatif d'achat.

La demande doit être effectuée à la mairie, **avant le 30 septembre 2021.**

Le certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal doivent être fournis.

3°) La bourse aux étudiants de moins de 25 ans :

La Commune octroie une allocation financière de 100 euros aux étudiants de Colembert fréquentant un établissement d'enseignement supérieur.

Cette aide est versée au maximum 3 fois.

La demande doit être effectuée à la mairie, **avant le 1er novembre 2021.**

Le certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur doivent être fournis.

Respect de l'environnement

Nous souhaitons que le village demeure propre et accueillant.

Nous vous remercions de bien vouloir entretenir les trottoirs et les accotements, de couper les haies et d'élaguer les arbres à l'aplomb du domaine public.

Pour rappel il convient de respecter les limites réglementaires des plantations vis-à-vis des riverains tant pour la sécurité que pour l'ensoleillement.

Propreté et sécurité sur les trottoirs

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Le stationnement permanent des véhicules automobiles est proscrit.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles et de préserver les lieux.

Vitesse

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous rappelons de bien vouloir respecter la limitation de vitesse dans l'ensemble des rues du village.

Benne à déchets verts

Une benne destinée exclusivement à la collecte des déchets verts (pelouses, branches) est mise à notre disposition par la Communauté de Communes.

Elle est située à l'intersection de la rue Profonde et de la rue de la Linoterie, à côté du pont de la 2X2 voies.

Nous vous demandons de respecter les consignes et les lieux et de récupérer les emballages qui ont servis au transport.

Ducasse

Elle aura lieu le 1^{er} Week-end d'octobre :

Au programme :

le samedi 1^{er} octobre, repas dansant,

le dimanche 2 octobre, brocante et fête foraine.

Le tract d'inscription vous sera distribué prochainement.